

8^{ème} RALLYE NATIONAL HISTORIQUE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE (VHRS) DU 14 JUILLET

13 & 14 JUILLET 2026

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
LURONNE**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant
au 43^{ème} Rallye Régional PEA du 14 Juillet

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° ... 47-393
du ... 10/04/2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	Luronne
Nom du Rallye :	RALLYE NATIONAL HISTORIQUE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE (VHRS) PEA DU 14 JUILLET
Date :	13 et 14 Juillet 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	- Coupe de France des Rallyes VHRS 2026 - Challenge VHRS 2026 de la ligue Bourgogne Franche-Comté - Challenge ASA LURONNE 2026 - Challenges VED et STPI – SOREVI 2026
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	47 du 10/04/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	323 du 10/04/26
Comité d'Organisation	
Identique au 43 ^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet	
Organisateur technique	
Identique au 43 ^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet	

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 04 Mai 2026
Ouverture des engagements	Lundi 04 Mai 2026
Clôture des engagements	Lundi 29 Juin 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 04 Juillet 2026
Distribution du Road-Book	Identique au 43 ^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet
Reconnaisances	Dimanche 05 Juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 Lundi 13 Juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 1
Vérifications administratives	Lundi 13 Juillet 2026 de 15h00 à 19h30 Préau de l'Ecole 70280 Raddon et Chapendu
Vérifications techniques	Lundi 13 Juillet 2026 de 15h30 à 20h00 Parking de la Com de Com 70280 Raddon et Chapendu
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Pas de Briefing Oral
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Identique au 43 ^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	CONDAMIN Claude – Licence 122813
Président du Collège des Commissaires Sportifs	CONDAMIN Claude – Licence 122813
Commissaires Sportifs	Jean Pierre SIMON – Licence 2746 Gérard FINQUEL – Licence 1913
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Identique au 43 ^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet
Directeur de Course	BLANQUIN Daniel – Licence 1941
Commissaire Technique responsable	Identique au 43 ^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet
Classement informatique	Chronopist
Chargés des relations avec les concurrents / Publicités	Identique au 43 ^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Documents à présenter : *selon les catégories – voir règles spécifiques.*

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- ***Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)***
- ***Essence : jusqu'à 30% d'éthanol***
- ***Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2***
- ***Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%***
- ***Autres carburants à préciser***

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.3P. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Licences en cours de validité ou titres de participation
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Attestation d'assurance
- Vignettes du contrôle technique

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P Un briefing écrit sera remis contre émargement aux équipages lors des vérifications administratives. Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de la moyenne choisie pour la totalité du rallye : **Haute, Intermédiaire, Basse.**

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives du weekend avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Les moyennes seront communiquées aux concurrents par Chronopist.

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (120 moderne + 10 VHC + 20 VHRS)

Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 200 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 185 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 170 €
- Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : 400 €
- (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

3.2.1P Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises minimum :

- Licence nationale Concurrent Conducteur Régularité (NCCR)
- Licence nationale concurrent conducteur (NCC)
- Licence internationales routes (ICCA, ICCB, ICCR, ICCDRO) et compétition à vitesse limitée (ICVL)

Titre de Participation admis :

- National Régularité TPNR(E)

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1P Les voitures partiront après le Rallye moderne de support.

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.3P L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

4.1P. VOITURES AUTORISÉES

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1992 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA. Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.

Les voitures du Groupe B suivantes sont interdites :

- Audi Sport Quattro S1 Homologation N° B-264
 - Austin Rover MG Metro 6R4 Homologation N° B-277
 - Citroën BX 4TC Homologation N° B-279
 - Ford RS 200 Homologation N° B-280
 - Fuji Subaru XT 4WD Turbo Homologation N° B-275
 - Lancia Delta S4 Homologation N° B-276
 - Peugeot 205 T16 Homologation N° B-262
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
 - Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
 - **Les voitures de type Cabriolet seront interdites en moyenne haute.**

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

4.2P. ÉQUIPEMENTS

4-2-2P Equipement de sécurité

Un extincteur de 2kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. (Minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et jambes ainsi que des chaussures fermées est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

4-2-3P Equipement électronique

L'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques sont autorisés. L'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, Tablette, Téléphone) est tolérée à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

4-2-4P Phares

L'ajout de phares additionnels est autorisé et strictement limité à un maximum de 4 (quatre) phares par voiture pour un total maximum de 8 points lumineux.

Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route.

Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.

Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHRS.

4.3P ASSISTANCE

4.3.1P. Parc assistance

Identique au 43^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

5.2P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 43^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet.

Le 43^{ème} Rallye Régional PEA du 14 Juillet représente un parcours de **134 kms**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,9 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 / 5 : LE MONT DU TRONC de 6,8 kms**

ES - 2 / 4 / 6 : LES GRANGES FOUILLOTS de 6,5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le DC peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 1

Les dates et heures de reconnaissances sont identiques au 43^{ème} Rallye Régional PEA du 14 Juillet.

6.3P. CARNET DE CONTRÔLE

Voir le modèle de carnet de bord en annexe prévoyant la prise en compte du départ en 30 secondes

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

7.5P ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire et une moyenne basse.

La Direction de Course pourra prévoir de diminuer les moyennes d'environ 3km/h en cas de faible pluie et de 5 km/h en cas de forte pluie. Elle pourra également prévoir d'augmenter les moyennes.

L'écart entre les différentes moyennes respectera les dispositions suivantes :

- Haute : x km/h
- Intermédiaire : x km/h -5km
- Basse : x km/h -10 km/h

(Écart calculé sur la base de la moyenne haute)

Aucune moyenne du tableau des moyennes établi par l'organisateur ne peut dépasser 75 km/h.

Le système de chronométrage sera réalisé par BALISES.

Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant **1 kilomètre**.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

7.5.4P. Zone de régularité non effectuée

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section **suivante** ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (soit 30 minutes) additionnés au plus mauvais résultat du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.6P. PARC FERMÉ

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas obligatoirement sous le régime de parc fermé. L'organisateur devra préciser le régime des parcs de son épreuve dans son règlement particulier.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) sous couvert de leur propre assurance

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Pour être classés les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de départ, de regroupements, de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires ni des temps idéaux de passage.

Lors de la publication des résultats, l'organisateur devra diffuser des classements détaillés, incluant le décompte des points de pénalité par ZR.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne :

Moyenne haute

Moyenne intermédiaire

Moyenne basse

En cas d'ex-æquo les concurrents seront départagés **suivant** :

Le nombre de ZR remportées,

- **Le meilleur résultat dans la 1^{ère} ZR,**
- **Le meilleur résultat dans la 2^{ème} ZR,**
- **etc...**

ARTICLE 10P. COUPE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Il n'y aura pas de dotation en espèces.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

La remise des prix se déroulera le Mardi 14 Juillet 2026 à partir de 20h00.

Lieu identique au 43^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

www.asa-luronne.fr

Rallye VHC